

Plan stratégique 2025-2027

**Protéger les investisseurs :
réglementation de l'audit dans un
environnement en évolution**



Résumé

Les audits sont essentiels. La vérification des états financiers est un élément fondamental des mesures de protection accordées aux investisseurs dans les sociétés ouvertes canadiennes. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a été créé il y a un peu plus de 20 ans pour assurer une supervision indépendante de ces audits afin d'accroître la protection des investisseurs. Notre équipe de plus de 70 personnes, réparties sur trois emplacements au pays, se concentre sur l'évaluation et la promotion de la qualité de l'audit et sur la surveillance des risques et des changements qui ont une incidence sur l'efficacité des audits des sociétés ouvertes canadiennes et, plus généralement, sur les marchés financiers canadiens. Nous visons à renforcer la protection des investisseurs et à mettre en œuvre des changements qui améliorent l'uniformité des audits effectués conformément aux normes canadiennes et internationales.

Ce plan stratégique poursuit un parcours visant à protéger les investisseurs dans un environnement en mutation. La qualité de l'audit s'est considérablement améliorée au cours des 20 dernières années. Pourtant, l'émergence de nouvelles technologies potentiellement transformatrices, la mise en œuvre de nouvelles normes de gestion de la qualité qui mettent l'accent sur la culture et les valeurs des cabinets et la nécessité de faire évoluer notre trousse d'outils réglementaires pour suivre le rythme de ces changements sont autant d'étapes qui jalonnent ce parcours.

Les nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle générative, promettent d'améliorer l'efficacité et l'efficacite des audits. Ces technologies sont actuellement développées aussi bien au Canada que dans le monde entier par des cabinets d'audit et des fournisseurs de logiciels spécialisés. De plus, les professionnels qualifiés intègrent de plus en plus le numérique dans le répertoire des outils à leur disposition pour réaliser des audits de qualité. En tant qu'organisme de réglementation, nous devons également développer notre savoir-faire numérique, ce qui nous permettra de poser des questions complexes, d'examiner les résultats de ces outils technologiques et de s'assurer que des mesures de protection appropriées sont mises en place.

L'introduction de nouvelles normes internationales et canadiennes sur la gestion de la qualité, ainsi que d'autres efforts déployés par les cabinets d'audit, a entraîné, dans de nombreux cabinets, une réduction des constatations d'inspection importantes. Il reste cependant du travail à faire. Nous avons identifié des possibilités d'améliorer les systèmes de gestion de la qualité dans un certain nombre de cabinets. De plus, ce plan décrit les types de mesures supplémentaires de prévention, telles que de la formation permanente et des processus d'inscription supplémentaires, que nous prévoyons mettre en œuvre.

L'éthique, la culture et la gouvernance sont des éléments fondamentaux de ces systèmes de gestion de la qualité. L'intérêt public doit être au centre des décisions des auditeurs. Les cabinets d'audit doivent favoriser des cultures d'entreprise qui accordent de l'importance non seulement à une qualité d'audit solide, mais aussi à la nécessité d'agir comme il se doit. Les manquements à l'éthique ne peuvent être ni tolérés ni réduits au minimum.

L'environnement dans lequel nous exerçons notre activité de réglementation évolue, tout comme les outils de notre trousse d'outils réglementaires. Notre plan stratégique 2022-2024 comprenait un engagement à mettre à jour le cadre de divulgation de nos activités d'inspection et de renforcement réglementaire. Après avoir sollicité l'avis des présidents des comités d'audit, des investisseurs et d'autres parties prenantes dans le cadre d'une consultation publique, nous avons accru la transparence en ce qui concerne nos activités de renforcement réglementaire, et nous demandons actuellement les approbations et les modifications législatives requises dans certaines provinces canadiennes en vue de modifier nos règles et la *Loi sur le CCRC* pour nous permettre de



publier plus de détails sur nos évaluations réglementaires. Dans le cadre de notre plan stratégique 2025-2027, nous continuerons d'étudier les possibilités de perfectionner les outils réglementaires dont nous disposons, et d'en ajouter de nouveaux, le cas échéant, afin d'améliorer la qualité de l'audit et de renforcer la protection des investisseurs, grâce à la prévention et au renforcement réglementaire.

Notre vision du CCRC dans trois ans comprend les éléments suivants :

- La protection des investisseurs a été renforcée – amélioration d'une exécution systématique des audits conformément aux normes.
- La technologie a été intégrée dans les processus du CCRC et utilisée pour accroître l'efficacité des évaluations réglementaires et les autres activités du CCRC.
- Les plus petits cabinets d'audit ont réalisé des progrès significatifs dans la qualité de leurs audits grâce à la mise en œuvre de systèmes de gestion de la qualité.
- Le CCRC a mis à jour sa trousse d'outils réglementaires, qui lui offre un plus grand nombre d'options d'intervention.

Le personnel et le conseil du CCRC sont enthousiastes à l'égard des changements en cours dans l'environnement de l'audit et s'engagent à faire leur part pour favoriser une profession d'auditeur forte et résiliente.

Signé,



Richard Payette, FCPA, GCB.D
Président



Carol A. Paradine, FCPA, FCA
Chef de la direction



Valeurs fondamentales du CCRC

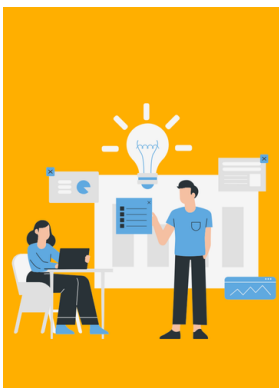


Engagement à protéger le public

- Notre réflexion est rigoureuse et s'inscrit dans le cadre du système plus vaste des marchés financiers.
- Nous prenons des décisions qui protégeront les intérêts du public.
- Nous agissons toujours avec intégrité, indépendance, équité et objectivité.
- Nous évaluons notre efficacité et faisons preuve d'agilité dans notre quête d'excellence réglementaire.

Esprit d'équipe et inclusivité

- Nous partageons un objectif commun et nous combinons nos efforts pour atteindre cet objectif.
- Nous sommes fiers de la contribution de chacun et nous la valorisons, quelle que soit la fonction ou l'ancienneté de la personne.
- Nous exprimons toujours notre point de vue, respectueusement et sans crainte
- Nous prenons la parole lorsque les choses ne vont pas bien pour nous-mêmes ou pour les autres.
- Nous veillons à ce que tout le monde se sente inclus.



Innovation

- Nous nous concentrons sur l'avenir, en tirant les leçons du passé.
- Nous avons une vision large et agissons rapidement.
- Nous misons sur l'apprentissage perpétuel.
- Nous ne laissons pas la quête de la perfection nous empêcher de faire avancer les choses.
- Nous sommes curieux; nous posons la question « pourquoi? ».

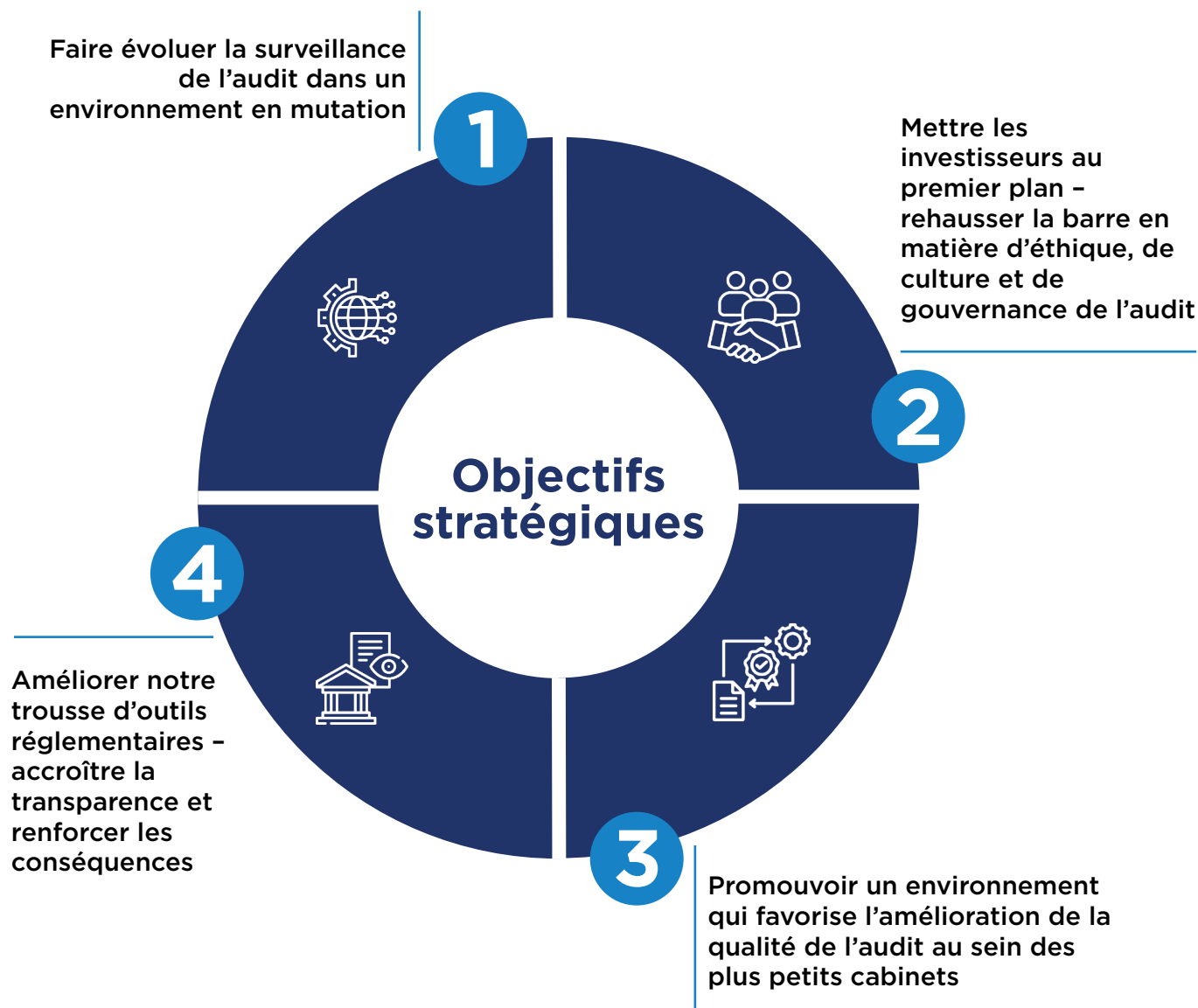
Courage

- Nous interagissons avec volonté, humilité, empathie et respect.
- Nous faisons preuve de détermination face à l'ambiguïté et aux points de vue conflictuels.
- Nous sommes résilients et à l'aise avec la critique, car elle nous permet habituellement de nous améliorer.
- Nous sommes prêts à prendre des décisions impopulaires lorsque c'est la bonne chose à faire.





Objectifs stratégiques de 2025-2027 du CCRC





Objectif 1 :

Faire évoluer la surveillance de l'audit dans un environnement en mutation

L'environnement de l'audit continue d'évoluer rapidement, augmentant le niveau de complexité des audits et de leur surveillance. Ce rythme de changement rapide crée à la fois des possibilités d'amélioration de la qualité de l'audit, mais aussi un risque possible de mauvais résultats d'audit et d'être exposés à des risques accrus pour les investisseurs.

Le CCRC fera évoluer ses activités de surveillance dans cet environnement en mutation :

1. En influençant les cabinets d'audit sur la façon dont ils développent et intègrent les contrôles et les processus dans leur utilisation des technologies nouvelles et émergentes.
2. En intégrant l'intelligence artificielle générative (IA) et d'autres technologies émergentes dans nos processus afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de notre régime de surveillance ainsi qu'en améliorant les compétences et les capacités technologiques au niveau du personnel et de la direction.
3. En se préparant à la réglementation de la certification de l'information sur la durabilité au Canada en surveillant les développements connexes tant au pays qu'à l'échelle internationale et en adaptant nos activités de surveillance en conséquence.
4. En évaluant l'incidence des enjeux émergents sur le risque de fraude et en identifiant et en partageant les bonnes pratiques pour répondre à ces risques.





Objectif 2 :

Mettre les investisseurs au premier plan – rehausser la barre en matière d'éthique, de culture et de gouvernance de l'audit

Le comportement éthique est le fondement même de la réputation d'un auditeur et de la confiance du public dans la profession d'auditeur. La grande qualité des audits ne dépend pas seulement de l'expertise technique des auditeurs, mais aussi de l'éthique, de la culture et de la gouvernance au sein des cabinets d'audit. La structure de propriété d'un cabinet d'audit peut également influencer les comportements. Les priorités concurrentes au sein des cabinets d'audit ne doivent pas détourner les auditeurs de leur responsabilité d'intérêt public à l'égard des investisseurs.

Le CCRC abordera la question de l'éthique, de la culture et de la gouvernance au sein des cabinets d'audit :

1. En réalisant des évaluations réglementaires des systèmes de gestion de la qualité des cabinets, notamment en formulant, le cas échéant, des recommandations dans les rapports d'inspection des cabinets d'audit, que ces derniers sont tenus de mettre en œuvre.
2. En coordonnant les activités par l'intermédiaire de l'International Forum of Independent Audit Regulators et des organismes de normalisation internationaux, ce qui permet au CCRC et à d'autres organismes de réglementation d'aborder cette question avec les directions des cabinets d'audit à l'échelle mondiale.
3. En faisant la promotion de notre programme de dénonciation et en encourageant la création de programmes de dénonciation solides et visibles au sein des cabinets d'audit.
4. En partageant les bonnes pratiques qui renforcent une forte culture et réduisent les manquements à l'éthique.





Objectif 3 :

Promouvoir un environnement qui favorise l'amélioration de la qualité de l'audit au sein des plus petits cabinets

Ces dernières années, le CCRC a observé des cas de plus en plus fréquents de manque d'uniformité dans les résultats d'audit de certains cabinets d'audit qui ne bénéficient pas du soutien de réseaux mondiaux pour élaborer des formations et autres documents d'audit et qui en sont aux premières étapes de la mise en œuvre de leurs systèmes de gestion de la qualité.

Une approche pragmatique visant à améliorer la qualité de l'audit au sein de ces cabinets offrira un plus grand choix aux émetteurs assujettis à la recherche d'auditeurs fort compétents et profitera au public investisseur.

Le CCRC assurera la promotion d'un environnement propice à l'amélioration de la qualité de l'audit dans les petits cabinets :

1. En identifiant et en surveillant les tendances en matière de qualité de l'audit dans ces cabinets et en partageant les bonnes pratiques pour relever les défis, tout en entretenant un dialogue ouvert et constructif avec les directions des cabinets et les comités d'audit de leurs émetteurs assujettis.
2. En collaborant avec d'autres organismes de réglementation pour tirer les leçons des expériences d'autres administrations et pour identifier d'autres possibilités d'améliorer la qualité de l'audit au Canada.
3. En travaillant avec les cabinets tout au long du processus d'inscription afin d'identifier de façon proactive les facteurs susceptibles d'engendrer des risques et des défis en matière de qualité de l'audit dans les missions d'audit.





Objectif 4 :

Améliorer notre trousse d'outils réglementaires – accroître la transparence et renforcer les conséquences

Le CCRC est en cours d'une initiative pluriannuelle visant à améliorer sa trousse d'outils réglementaires, y compris l'achèvement de la mise en œuvre des changements proposés à l'information que nous divulguons sur les résultats de nos évaluations réglementaires. Les changements qui n'ont pas encore été mis en œuvre nécessitent une approbation législative et réglementaire de diverses administrations au Canada.

L'amélioration de notre trousse d'outils réglementaires pour y inclure des outils qui entraînent des conséquences supplémentaires dissuadera les comportements qui réduisent la confiance dans les marchés financiers. Les nouveaux outils réglementaires offriront au CCRC une plus grande souplesse, lui permettront de mettre en œuvre des mesures de renforcement réglementaire mieux adaptées et renforceront notre capacité à protéger le public investisseur.

Le CCRC améliorera sa trousse d'outils réglementaires :

1. En veillant à ce que chaque comité d'audit des émetteurs assujettis dont nous inspectons les audits reçoive son propre rapport d'inspection.
2. En publiant des rapports d'inspection résumés pour les cabinets d'audit que nous inspectons.
3. En améliorant l'étendue des mécanismes réglementaires, y compris les outils de prévention tels que la formation continue et des exigences à l'inscription plus strictes, ainsi que les outils réglementaires comme l'imposition d'amendes et la rétrocession (remboursement des bénéfices réalisés lors d'activités qui enfreignent les règles).





Catalyseurs fondamentaux

Notre succès dans la réalisation des objectifs stratégiques décrits dans ce plan dépend des principaux catalyseurs fondamentaux qui orientent notre travail et nos interventions.

Notre équipe et nos talents

Nous incarnons nos valeurs, visons l'excellence opérationnelle et célébrons la diversité, l'équité et l'inclusion dans tout ce que nous faisons.

Nos activités

Nous préconisons l'évolution numérique et faisons preuve d'innovation en repérant les possibilités qui s'offrent à nous pour améliorer nos processus.

Nos communications

Nous présentons des rapports transparents et équilibrés sur les résultats de nos évaluations réglementaires et nous informons nos parties prenantes sur les risques liés à la qualité de l'audit.

Notre réseau réglementaire

Nous collaborons avec d'autres organismes de réglementation, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, afin de contrer de façon proactive les risques liés à la qualité de l'audit et d'identifier les possibilités d'améliorer nos activités de surveillance réglementaire et la protection du public investisseur.



Mesurer le succès

D'ici la fin de 2027, le CCRC évaluera les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ainsi que les progrès des cabinets d'audit participants dans la réalisation d'audits de haute qualité.

Les plans opérationnels annuels, y compris les objectifs, les mesures et les cibles de rendement, feront progresser l'atteinte des objectifs stratégiques du CCRC.

Principales mesures de rendement du CCRC

Évolution de la surveillance de l'audit dans un environnement en mutation

D'ici 2027, le CCRC aura réalisé une revue thématique de l'utilisation par tous les cabinets inspectés annuellement de la technologie dans le cadre de leurs audits d'états financiers.

Mettre les investisseurs au premier plan – rehausser la barre en matière d'éthique, de culture et de gouvernance de l'audit

Le CCRC inclura des commentaires et, le cas échéant, des recommandations relatives à l'éthique, à la culture et à la gouvernance dans chaque rapport des cabinets inspectés annuellement et signalera toute lacune du système de gestion de la qualité qui n'aura pas été corrigée par les cabinets d'audit.

Promouvoir un environnement qui favorise l'amélioration de la qualité de l'audit au sein des plus petits cabinets

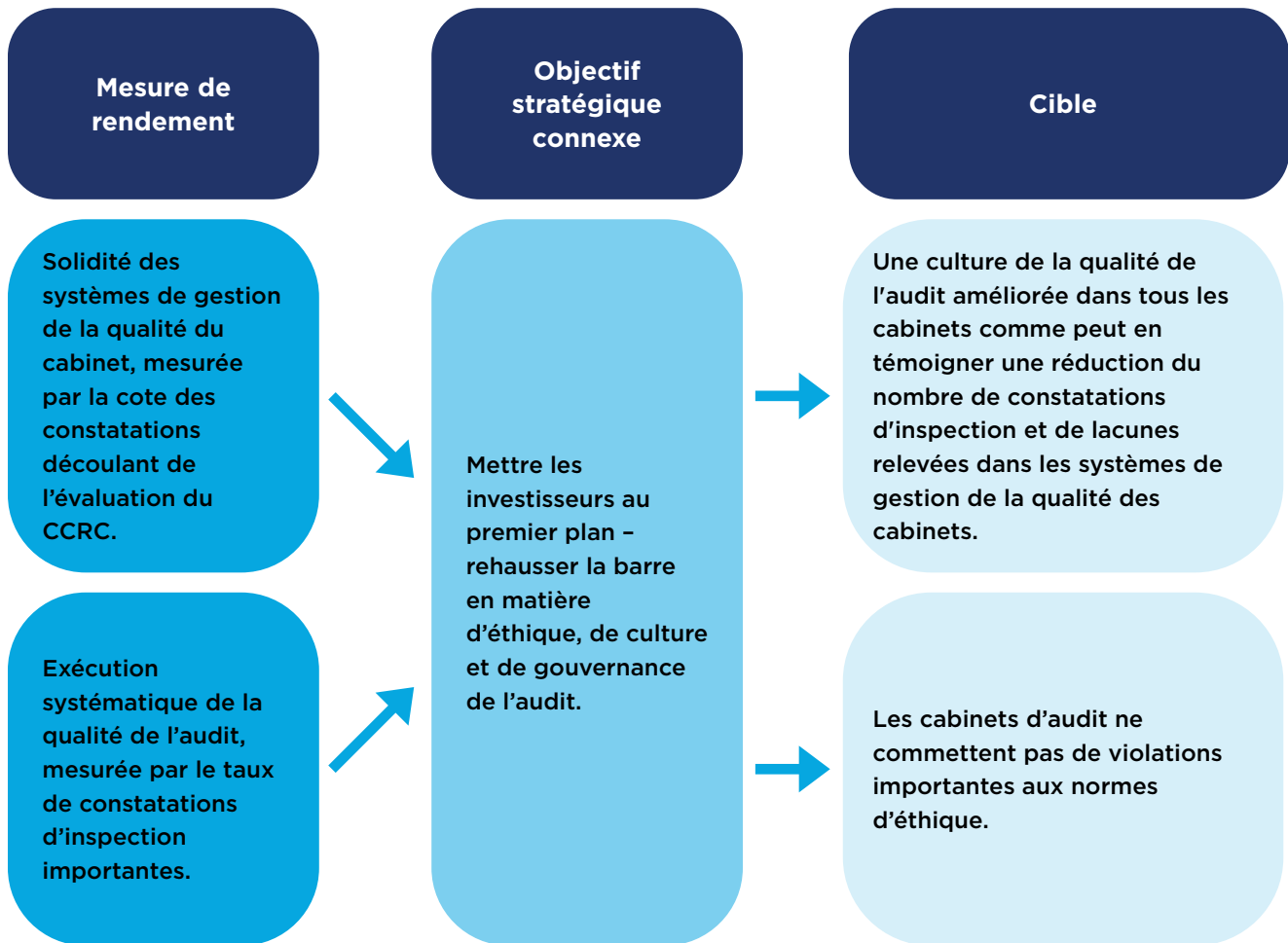
Le CCRC augmentera les ressources disponibles pour les plus petits cabinets et mettra en œuvre des changements dans son processus d'inscription afin d'augmenter les demandes initiales liées aux systèmes de gestion de la qualité des cabinets.

Améliorer notre trousse d'outils réglementaires – accroître la transparence et renforcer les effets

Le CCRC a pris les mesures nécessaires pour élargir sa trousse d'outils réglementaires afin d'intégrer des mesures supplémentaires de prévention et de renforcement réglementaire.



Cibles de qualité des cabinets d'audit participants





À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation des cabinets comptables effectuant l'audit des sociétés ouvertes du Canada. Chargé d'assurer la surveillance des audits effectués par des cabinets d'experts-comptables inscrits, le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et il est déterminé à protéger le public investisseur du Canada. Le CCRC fait la promotion de la qualité des audits grâce à une réglementation proactive, au dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et à des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers. Le CCRC a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

Pour en savoir plus

- 🖱️ Visitez www.cpab-ccrc.ca
- ✉️ Inscrivez-vous à notre liste de distribution : <https://cpab-ccrc.ca/fr/abonnement>
- 🌐 Suivez-nous sur [LinkedIn](#)



La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source. ©CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES, 2024. TOUS DROITS RÉSERVÉS.